



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

SERVICE TECHNIQUE
SERVICE DES EAUX

FONTAINIER

079 488 75 34
079 411 03 73

**DEMANDE D'AUTORISATION / ANNONCE DE TRAVAUX
POUR INTERVENTION SUR LE RACCORDEMENT D'EAU POTABLE
ET CONDUITES D'EVACUATION DES EAUX USÉES ET EAUX CLAIRES**

Cette annonce de travaux, soumise à autorisation formelle avant exécution, est à retourner au service technique avant toute exécution de travaux sur le réseau d'eau potable, tant sur le domaine communal que sur le domaine privé (règlement sur l'eau potable, art. 8, art. 13.1, art. 14.1/2/3, art. 30.2).

**Aucune intervention ne peut débuter sans l'accord du service technique.
Le remblayage de fouille ne peut se faire qu'après contrôle et accord du fontainier.**

| | | |
|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| Propriétaire / Mandataire * | Adresse de l'installation | Installateur concessionnaire |
| Nom, Prénom, Signature | | Timbre et signature |

* En cas de PPE ou propriétaires multiples, le mandataire représente les autres propriétaires mentionnés au dos de la présente demande.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau raccordement/prise | <input type="checkbox"/> Intervention sur le branchement |
| <input type="checkbox"/> Déplacement de conduite | <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien / Modifications |

| |
|---|
| Descriptif des travaux : |
| <input type="checkbox"/> Matériau : |
| <input type="checkbox"/> Calibre : |
| <input type="checkbox"/> Entreprise Génie civil : |
| <input type="checkbox"/> Profondeur de fouille : |
| <input type="checkbox"/> Bande de marquage : |
| <input type="checkbox"/> Passage de mur ou radier : |

| |
|---|
| Date prévue de début des travaux : |
|---|

Date du contrôle et relevé :

Le fontainier :

Liste des propriétaires :

1. 2.
3. 4.
5. 6.
7. 8.

Cette annonce de travaux, soumise à autorisation formelle avant exécution, est à retourner au service technique avant toute exécution de travaux, tant sur le domaine communal que sur le domaine privé (règlement sur l'évacuation des eaux, chap. 2, art. 5, 6, 7, 8).

**Aucune intervention ne peut débuter sans l'accord du service technique.
Le remblayage de fouille ne peut se faire qu'après contrôle et accord du responsable communal.**

- Nouveau raccordement/chambre Intervention sur le collecteur
 Déplacement de collecteur Travaux d'entretien / Modifications

Entreprise de pose des canalisations :

Responsable : Signature :

| |
|--|
| <p>Descriptif des travaux :</p> <p><input type="checkbox"/> Collecteur Eaux Usées (égout) :</p> <p><input type="checkbox"/> Collecteur Eaux Claires (Eaux pluviales / Eaux de surface):</p> <p><input type="checkbox"/> Matériau :</p> <p><input type="checkbox"/> Calibre :</p> <p><input type="checkbox"/> Entreprise Génie civil :</p> <p><input type="checkbox"/> Profondeur de fouille :</p> |
|--|

A joindre à la présente demande : 1 plan de situation avec tracé d'intention des conduites.

| |
|--|
| <p>Date prévue de début des travaux :</p> |
|--|

Date du contrôle et relevé :

Le responsable :